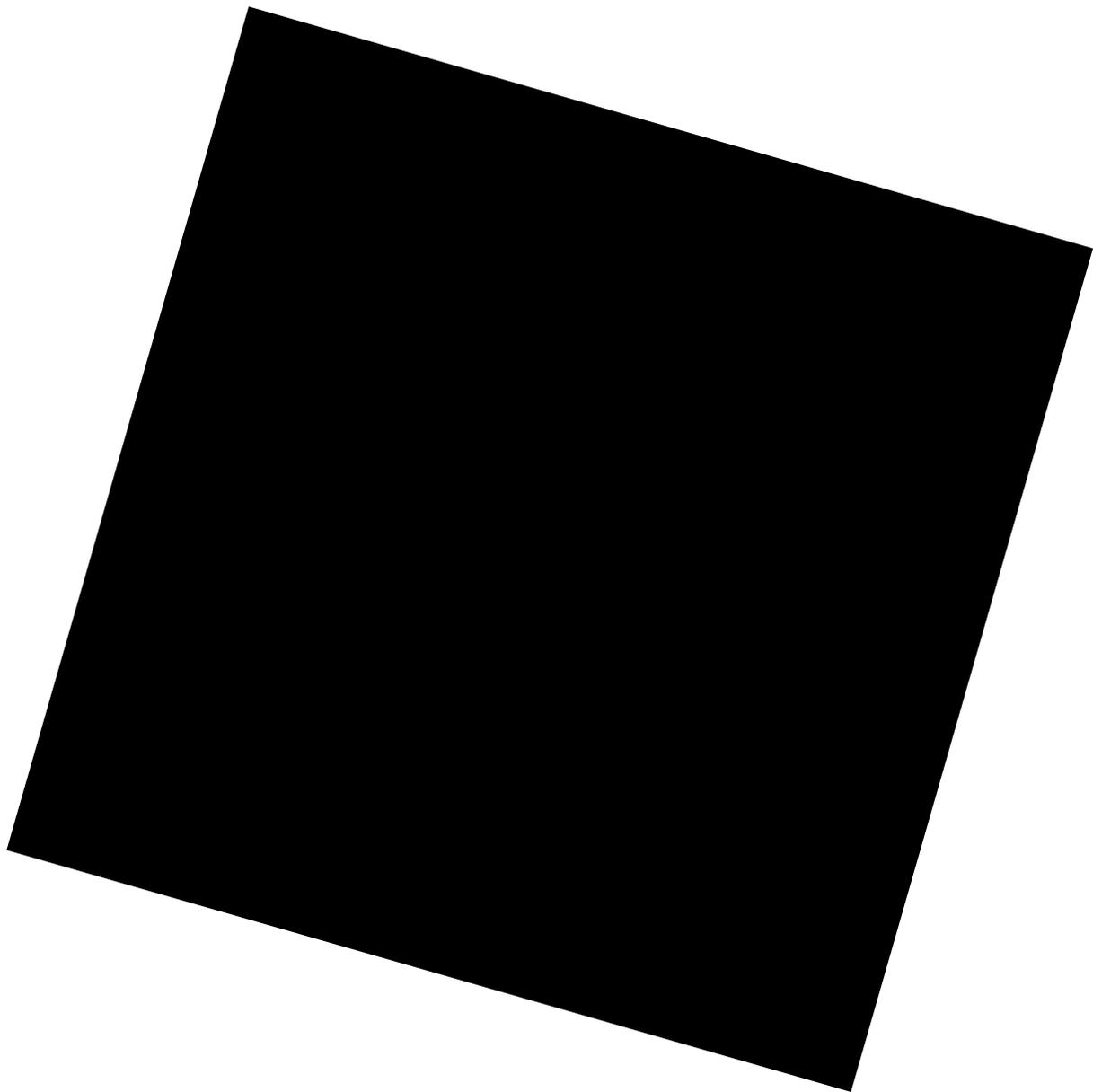


**Portrait des
travailleuses
et travailleurs
au salaire
minimum
(2022)**

**Collectif pour
un Québec
sans pauvreté**



À partir de données publiées par l'Institut de la statistique du Québec¹, ce document a pour objectif de présenter les caractéristiques des personnes rémunérées au salaire minimum en 2022 (nombre, sexe, âge, niveau de scolarité) ainsi que les caractéristiques des emplois qu'elles occupaient (régime de travail, statut d'emploi, taille d'établissement, industrie). Il vise aussi à montrer comment le portrait des emplois au salaire minimum et des salarié-es qui les occupent a évolué au cours des 25 dernières années (1997-2022).

¹ Institut de la statistique du Québec, 2023. *Employés rémunérés au taux du salaire minimum, résultats selon diverses caractéristiques de la main-d'œuvre et de l'emploi, 1997-2022*, Québec.

Nombre de personnes rémunérées au salaire minimum

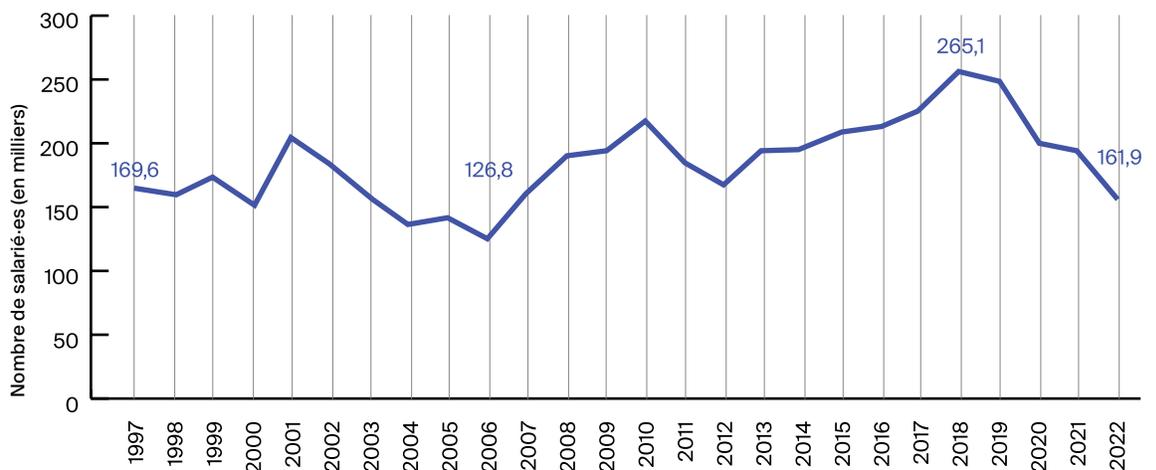
En 2022, 161 900 personnes étaient rémunérées au taux du salaire minimum ².

Taux en vigueur en 2022

	Taux général du salaire minimum	Taux minimum du salaire au pourboire	Taux du salaire minimum pour les cueilleurs
Du 1 ^{er} janvier au 30 avril	13,50 \$/heure	10,80 \$/heure	Fraises : 1,07 \$/kg Framboises : 4,01 \$/kg
Du 1 ^{er} mai au 31 décembre	14,25 \$/heure	11,40 \$/heure	Fraises : 1,13 \$/kg Framboises : 4,23 \$/kg

En moyenne, pour la période allant de 1997 à 2022, 190 400 personnes par année gagnaient le salaire minimum.

Nombre de salarié-es rémunéré-es au salaire minimum, 1997 - 2022

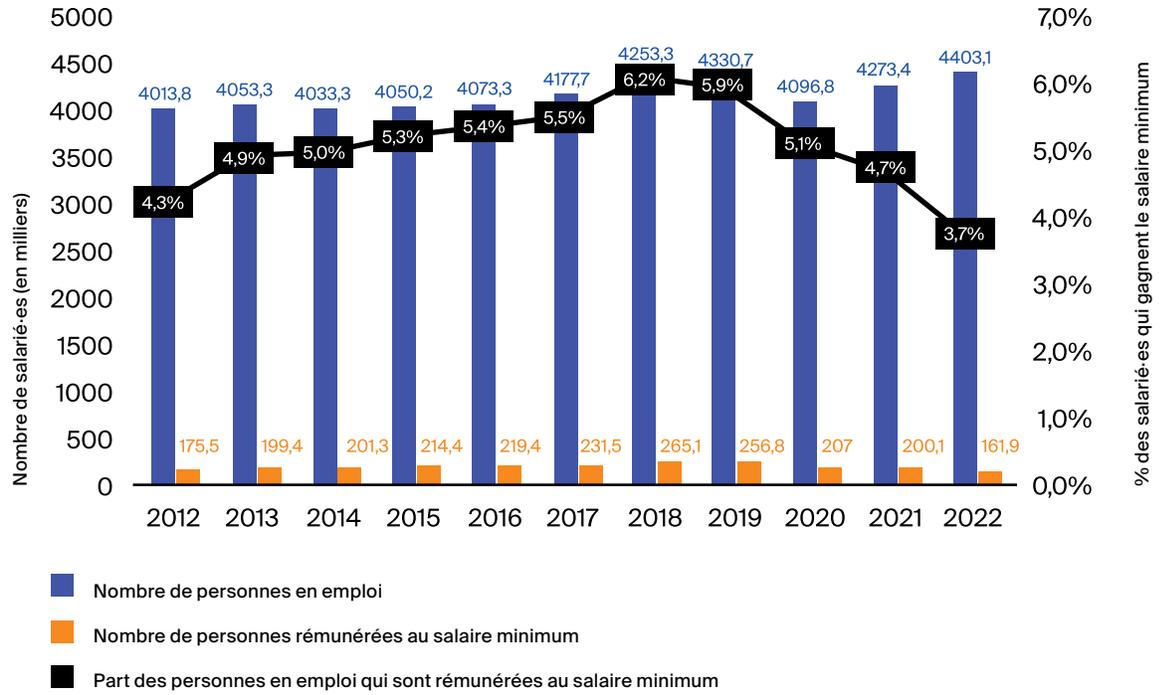


Au cours des 10 dernières années, les travailleurs et travailleuses au salaire minimum ont représenté en moyenne 5,2% de l'ensemble de la main-d'œuvre salariée ³.

² Le nombre de salarié-es correspond à la moyenne des estimations mensuelles des salarié-es rémunéré-es au taux général du salaire minimum ou moins, en tenant compte du taux en vigueur à chaque mois.

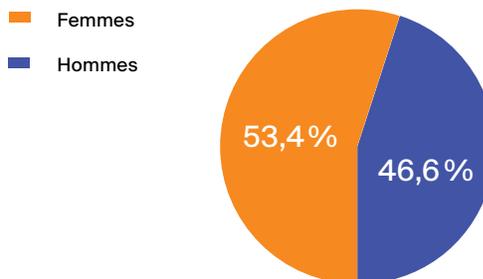
³ Institut de la statistique du Québec, 2023. *Annuaire québécois des statistiques du travail*.

Salarié-es rémunéré-es
au salaire minimum,
2012-2022



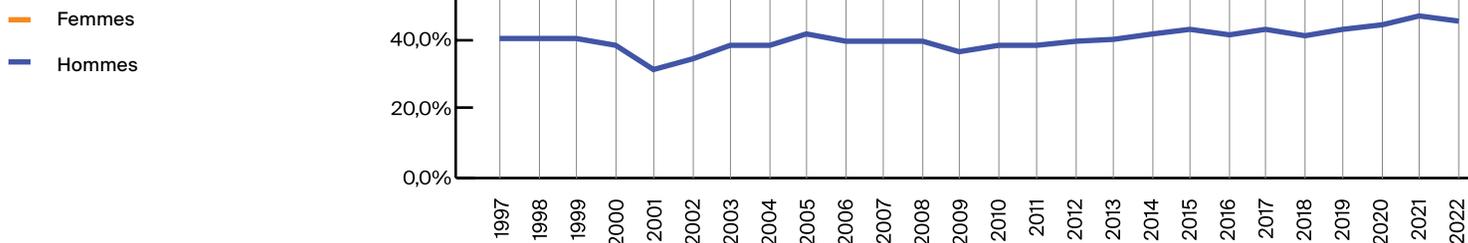
Sexe

En 2022, un peu plus de la moitié des personnes rémunérées au salaire minimum étaient des femmes (86 500 femmes ; 75 400 hommes).



On observe cependant une tendance à la baisse de la proportion de femmes parmi les personnes qui gagnent le salaire minimum. Alors que la proportion était de six femmes pour quatre hommes entre 1997 et 2019, celle-ci tend vers l'équivalence depuis quelques années.

Répartition de personnes rémunérées au salaire minimum selon le sexe, 1997 à 2022



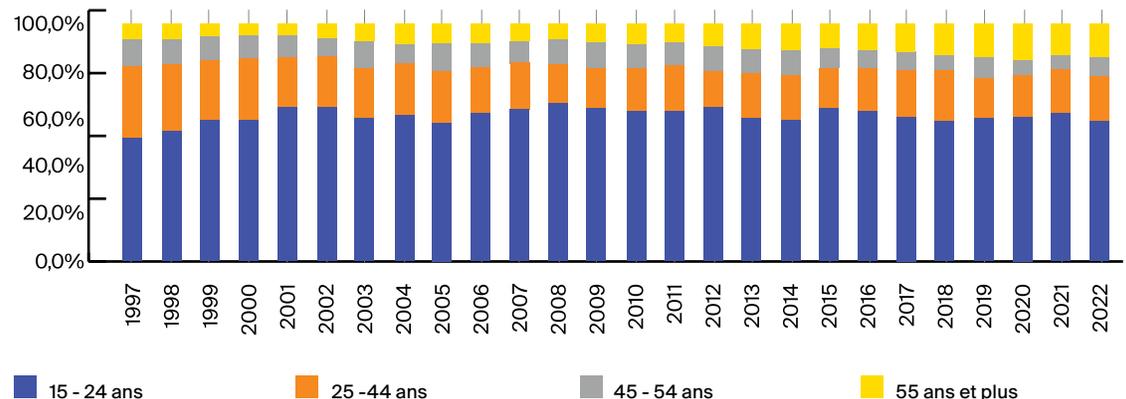
Âge

En 2022, sur dix personnes rémunérées au salaire minimum, six étaient âgées de 15 à 24 ans⁴, deux de 25 à 44 ans et deux de 45 ans et plus.

	Nombre de salarié-es	Proportion de salarié-es
15-24 ans	95 900	59,2%
25-44 ans	30 700	19,0%
45-54 ans	12 300	7,6%
55 ans et plus	23 100	14,3%

Au cours des 25 dernières années, les 15 à 24 ans ont représenté, bon an mal an, environ 60 % des personnes rémunérées au salaire minimum. Pendant la même période, la proportion des 25 à 44 ans et celle des 45 à 54 ans ont subi une diminution, passant respectivement de 30,7 % à 19 % et de 10,7 % à 7,6 %. Pour ce qui est de la proportion des 55 ans et plus, celle-ci a plus que doublé passant de 6,5 % à 14,3 %⁵.

Répartition des personnes rémunérées au salaire minimum selon l'âge, 1997 à 2022



4 Des données publiées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en 2019 indiquent que parmi l'ensemble des personnes rémunérées au salaire minimum, 38,1% étaient âgées entre 15 et 19 ans et 21,4% entre 20 et 24 ans. Gouvernement du Québec, 2019. *Analyse d'impact réglementaire - Révision du taux général du salaire minimum*, à la p.19.

5 Cette situation reflète le poids démographique des 55 ans et plus dans la population du Québec en général et parmi l'ensemble des salarié-es en particulier.

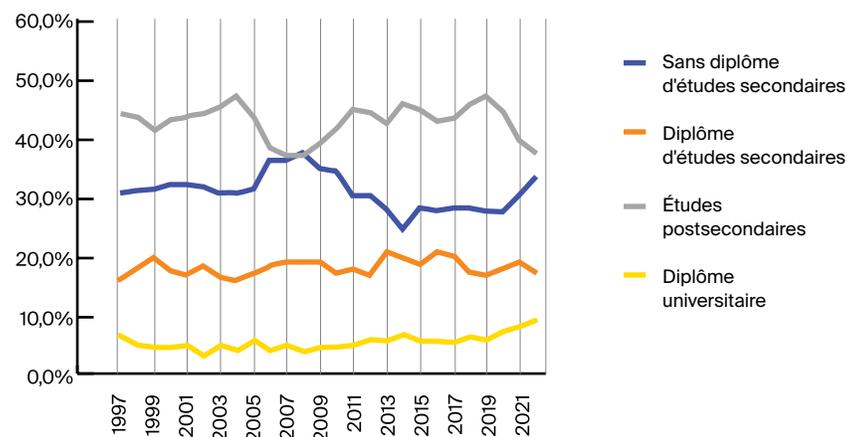
Niveau de scolarité

En 2022, environ le tiers (34,2%) des personnes rémunérées au salaire minimum n’avaient pas de diplôme d’études secondaires. Les autres ont soit obtenu leur diplôme d’études secondaires (17,7%), soit atteint le niveau d’études postsecondaires (37,5%), soit encore obtenu un diplôme d’études universitaires (10,6%).

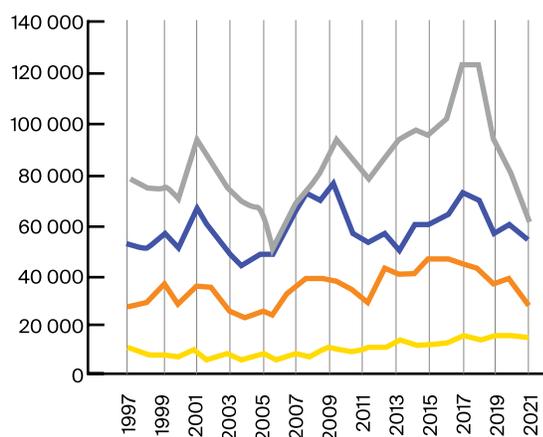
	Nombre de salarié-es	Proportion de salarié-es
Sans diplôme d’études secondaires	55 400	34,2%
Diplôme d’études secondaires	28 600	17,7%
Études postsecondaires	60 700	37,5%
Diplôme universitaire	17 200	10,6%

Au cours des 25 dernières années, on a pu observer une lente augmentation du nombre et de la proportion des diplômé-es universitaires parmi les personnes rémunérées au salaire minimum.

Répartition des personnes rémunérées au salaire minimum selon le niveau de scolarité, 1997 à 2022



Nombre de personnes rémunérées au salaire minimum selon le niveau de scolarité, 1997 à 2022



Le niveau de scolarité fait référence au plus haut niveau d’études atteint par une personne.

Régime de travail

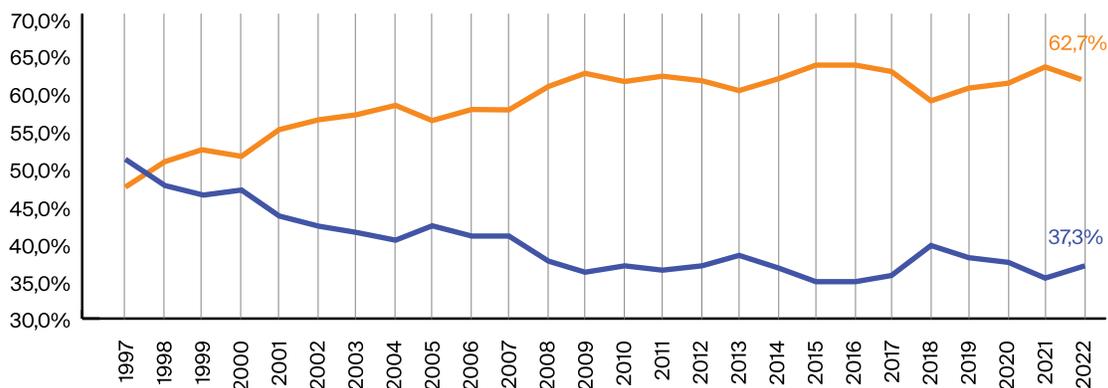
En 2022, 62,7% des personnes rémunérées au salaire minimum travaillaient à temps partiel et 37,3% à temps plein.

	Nombre de salarié-es	Proportion de salarié-es
Temps plein	60 400	37,3%
Temps partiel	101 500	62,7%

Dans l'ensemble du marché du travail, la proportion d'emploi à temps plein et à temps partiel est demeurée stable de 1997 à 2022, à savoir autour de 80 % pour l'emploi à temps plein et 20 % pour l'emploi à temps partiel⁶. Cette proportion a connu une trajectoire bien différente en ce qui concerne les emplois au salaire minimum.

Répartition des personnes rémunérées au salaire minimum selon le régime de travail, 1997 à 2022

■ Temps plein
■ Temps partiel



Statistique Canada considère qu'une personne occupe un emploi à temps plein lorsqu'elle travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine.

6 Statistique Canada, 2023. Tableau 14-10-0023-01 Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles (x 1000).

Statut de l'emploi

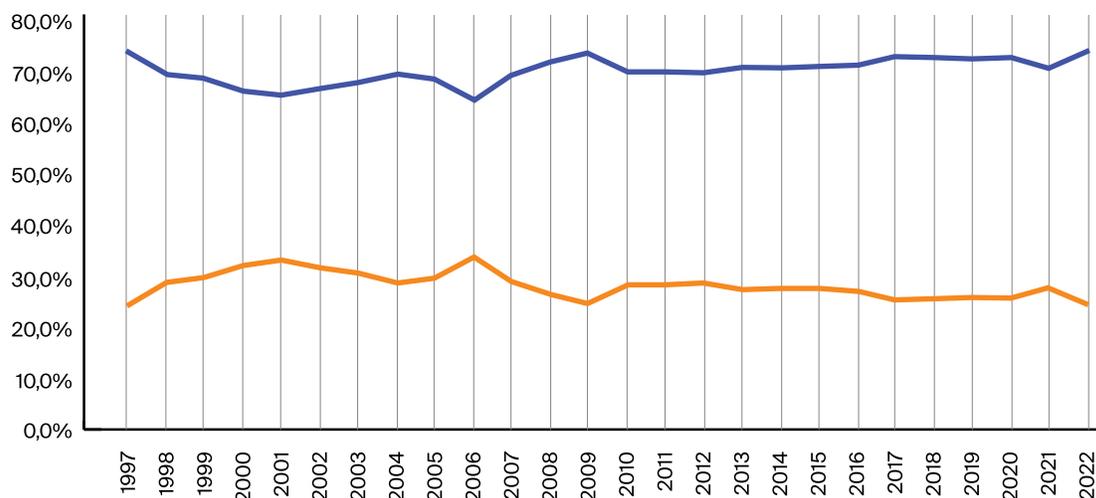
En 2022, les trois quarts des personnes rémunérées au salaire minimum occupaient un emploi permanent et le quart occupait un emploi temporaire.

	Nombre de salarié-es	Proportion de salarié-es
Permanent	121600	75,1%
Temporaire	40400	25,0%

Cette proportion est demeurée relativement stable depuis 1997.

Répartition des personnes rémunérées au salaire minimum selon le statut d'emploi, 1997 à 2022

— Permanent
— Temporaire



Un emploi permanent est un emploi dont la date de fin n'est pas déterminée à l'avance. Un emploi temporaire est un emploi avec une date de fin prédéterminée ou qui se terminera dès que le projet est terminé (ex : emplois saisonniers, emplois occasionnels et emplois par l'entremise d'une agence de placement temporaire).

Taille d'établissement

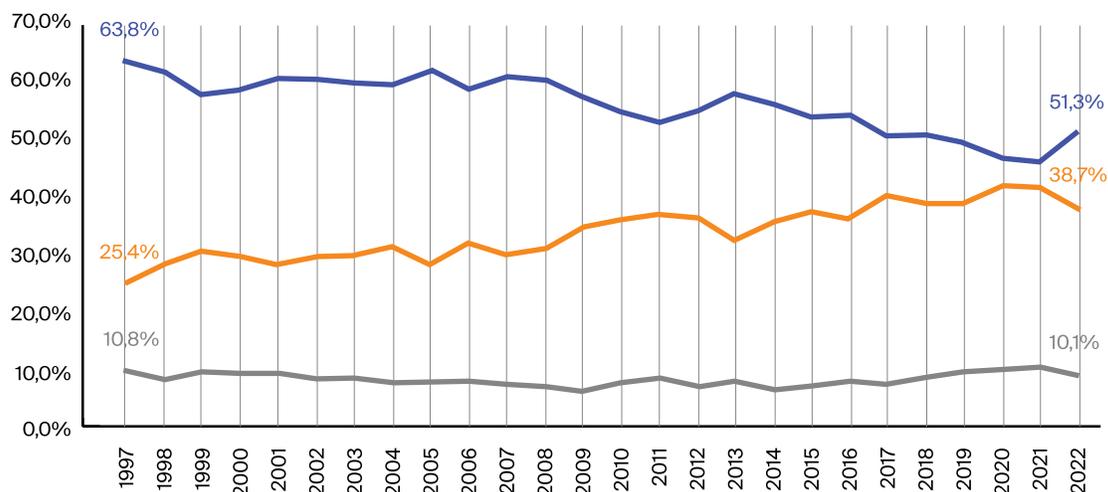
En 2022, la moitié des personnes rémunérées au salaire minimum travaillaient dans des lieux de travail comptant moins de 20 salarié-es.

	Nombre de salarié-es	Proportion de salarié-es
Moins de 20 salarié-es	83 000	51,3%
De 20 à 99 salarié-es	62 600	38,7%
100 salarié-es et plus	16 300	10,1%

Depuis 1997, la proportion de personnes rémunérées au salaire minimum travaillant dans des établissements de 100 salarié-es et plus est demeurée relativement constante. Au contraire, la proportion des personnes travaillant dans un établissement de moins de 20 salarié-es a diminué de 12,5 points de pourcentage et celle des personnes travaillant dans un établissement de 20 à 99 salarié-es a augmenté de 13,3 points de pourcentage.

Répartition des personnes rémunérées au salaire minimum selon la taille d'établissement, 1997 à 2022

- Moins de 20 salarié-es
- 20 à 99 salarié-es
- 100 salarié-es et plus



La taille d'établissement correspond au nombre de salarié-es pour un même lieu de travail (un immeuble, un chantier, etc.). Il se distingue du nombre total de salarié-es d'une entreprise, puisque cette dernière peut comprendre plusieurs établissements.

Industrie

En 2022, près de la moitié des personnes rémunérées au salaire minimum travaillaient dans l'industrie du commerce et un peu plus d'une personne sur cinq travaillait dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration.

	Nombre de salarié-es	Proportion de salarié-es
Commerce	76 600	47,3%
Hébergement et services de restauration	35 400	21,9%
Information, culture et loisirs	6 800	4,2%
Fabrication	6 000	3,7%
Soins santé et assistance sociale	5 200	3,2%
Primaire	4 600	2,8%
Autres secteurs regroupés	27 400	16,9%

Le principal changement observé au cours des 25 dernières années est l'importante croissance de la part occupée par le secteur du commerce : alors que la proportion des personnes rémunérées au salaire minimum qui y occupaient un emploi s'élevait à 29% en 1997, cette proportion atteignait 47,3% en 2022.

Répartition des personnes rémunérées au salaire minimum, selon l'industrie, 1997 à 2022

- Primaire
- Fabrication
- Commerce
- Soins santé et assistance sociale
- Information, culture et loisirs
- Hébergement et services de restauration
- Autre secteurs regroupés

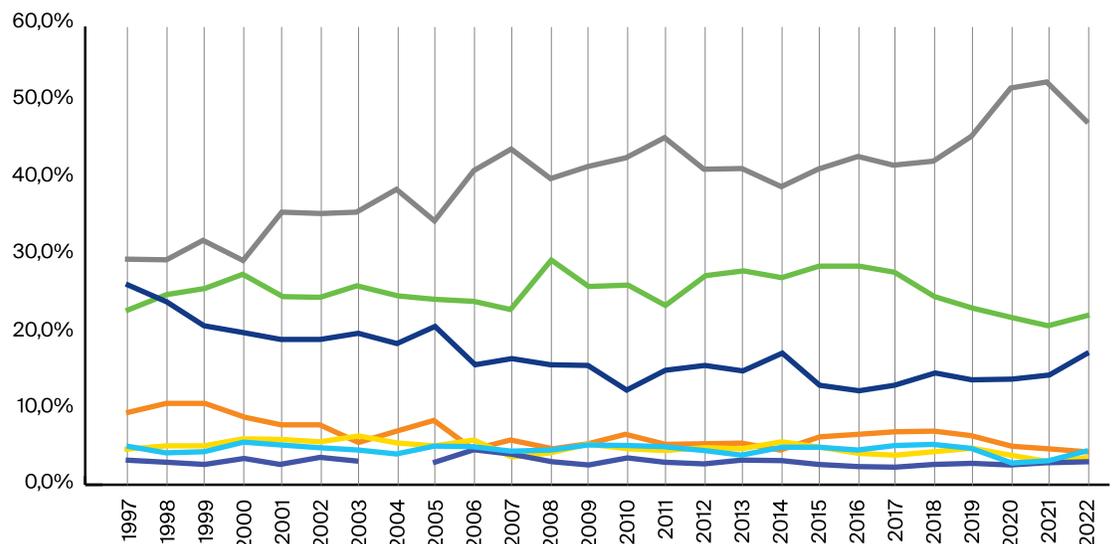


Tableau synthèse comparatif

	1997	2022	
Sexe	40,0% d'hommes	46,6% d'hommes	↑
	60,0% de femmes	53,4% de femmes	↓
Âge	15-24 ans: 52,1%	15-24 ans: 59,2%	↑
	25-44 ans: 30,7%	25-44 ans: 19,0%	↓
	45-54 ans: 10,7%	45-54 ans: 7,6%	↓
	55 ans et +: 6,5%	55 ans et +: 14,3%	↑
Niveau de scolarité	Sans diplôme d'études secondaires: 31,3%	Sans diplôme d'études secondaires: 34,2%	↑
	Diplôme d'études secondaires: 16,3%	Diplôme d'études secondaires: 17,7%	↑
	Études postsecondaires: 45,0%	Études postsecondaires: 37,5%	↓
	Diplôme universitaire: 7,3%	Diplôme universitaire: 10,6%	↑
Régime de travail	Temps plein: 51,9%	Temps plein: 37,3%	↓
	Temps partiel: 48,1%	Temps partiel: 62,7%	↑
Statut d'emploi	Permanent: 74,9%	Permanent: 75,0%	=
	Temporaire: 25,1%	Temporaire: 25,0%	=
Taille d'établissement	Moins de 20 salarié·es: 63,8%	Moins de 20 salarié·es: 51,3%	↓
	20-99 salarié·es: 25,4%	20-99 salarié·es: 38,7%	↑
	100 salarié·es et +: 10,8%	100 salarié·es et +: 10,1%	↓
Industrie	Primaire: 3,1%	Primaire: 2,8%	=
	Fabrication: 9,4%	Fabrication: 3,7%	↓
	Commerce: 29,0%	Commerce: 47,3%	↑
	Soins santé et assistance sociale: 4,8%	Soins santé et assistance sociale: 3,2%	↓
	Information, culture et loisirs: 4,9%	Information, culture et loisirs: 4,2%	↓
	Hébergement et services de restauration: 22,8%	Hébergement et services de restauration: 21,9%	↓
	Autres secteurs regroupés: 26,0%	Autres secteurs regroupés: 16,9%	↓

